

Le vingt mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Itxassou s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur Mizel HIRIBARREN, Maire d'ITXASSOU, affichée le 16 mars 2026 et transmise par voie électronique le 16 mars 2026.

**Présents** : MM. HIRIBARREN Mizel, ELISSALDE PARACHU Mirentxu, SETOAIN Mizel, ETCHAMENDI Nicole, HARISPOUROU Emile, ETCEMENDY AGUERRE Maialen, GANDHILON Thierry, FORSANS Frédéric, CAUSSADE Emmanuelle, SAN JUAN Ariane, ITCAINA Xalbat, LANS Antton, DUCASSOU Pierre, UTHURRALT Amaia, LARRONDE Isabelle, HIRIBARREN Gillen, PICHERY Marion, AGUIRRE OLHAGARAY Anaiz, IRIQUIN Peio

**Absents** : /

**Absents mais ayant donné pouvoir** : /

**Secrétaire de séance** : Mr IRIQUIN Peio.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Mizel HIRIBARREN, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

- Désignation du secrétaire de séance : Mr IRIQUIN Peio a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.
- Présidence de l'assemblée : le plus âgé des membres présents a pris la présidence de l'assemblée, a dénombré 19 conseillers présents, et a constaté que la condition de quorum était remplie. Il a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

## 1. ÉLECTION DU MAIRE

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé lui-même dans l'urne son enveloppe.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants (*cf procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints joint en annexe*)

- nombre de votants	: 19
- bulletins blancs ou nuls :	: 0
- suffrages exprimés	: 19
- majorité absolue	: 11

Ont obtenu : M. HIRIBARREN Mizel..... 19 voix

- **Mr HIRIBARREN Mizel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.**

## 2. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ÉLECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. Mizel HIRIBARREN, et conformément aux articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
  - DÉCIDE la création de **CINQ** postes d'adjoints.

### - ELECTION DES AJOINTS

Après un appel de candidatures, un scrutin de liste est déposé par Mme Mirentxu ELISSALDE.

Chaque Conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé lui-même dans l'urne son enveloppe.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants (cf procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints joint en annexe)

- nombre de votants	: 19
- bulletins blancs ou nuls :	: 0
- suffrages exprimés	: 19
- majorité absolue	: 11

Ont obtenu : Liste ELISSALDE Mirentxu..... 19 voix

- **Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste de Mme ELISSALDE Mirentxu :**

1- ELISSALDE Mirentxu	2- SETOAIN Mizel	3- ETCHAMENDY Nicole
4- HARISPOUROU Emile	5- ETCHEMENDY Maialen	

## 3. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

En application de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire donne lecture de la charte de l'élu local que les élus ont précédemment reçu par voie dématérialisée.

## 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 12 mars 2026 qui est ensuite signé par les membres présents.

Avant de clore la séance, le Maire invite Gillen HIRIBARREN à chanter un bertsu.

Fin de séance.